

Le soussigné,

Ing. Domenico Nucera
Commercial and Special Vehicles Quality
& Customer Advocacy
(nom, prénom, fonction)

certifié par la présente que le véhicule :

0.1. Marque (raison sociale du constructeur) : IVECO
0.2. Type : IS35CC2AA
Variante : FD11C1C
Version : VK15EA11B6BX66X

0.2.1. Nom commercial : 35C18

0.2.3. Identifiants (le cas échéant) :

0.2.3.1 Ident. famille d'interpolation :

0.2.3.2 Ident. famille ATCT :

0.2.3.3 Ident. famille PEMS :

0.2.3.4 Ident. famille de résistance à l'avancement sur route :

0.2.3.5 Ident. famille de matrices de résistance à l'avancement sur route (le cas échéant) :

0.2.3.6 Ident. famille de systèmes à régénération périodique :

0.2.3.7 Identifiant de la famille d'essais d'émissions par évaporation :

0.4. Catégorie de véhicule : N1

0.5. Raison sociale et adresse : IVECO S.p.A.
I - Via Puglia, 35
10156 Torino

0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : Sur traverse de la calandre

Emplacement du numéro d'identification du véhicule : Sur l'extrémité avant longeron droit

0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) :

0.10. Numéro d'identification du véhicule : ZCFC635D905378113

est conforme à tous égards au type décrit dans la réception :

délivrée le : 20/11/2019

et peut être immatriculé à titre permanent dans les Etats

membres ayant la conduite à

et qui utilisent les unités pour le compteur de vitesse : métrique

pour le compteur kilométrique : métrique

Lieu : Torino Date : 2020/10/29



(signature)

CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

1. Nombre d'essieux et de roues : 2 6
1.1. Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées : 1 Essieu 2
3. Essieux moteurs (nombre, pos., crabotage d'un autre essieu) : 1 Essieu 2 mécanique

DIMENSIONS PRINCIPALES (mm)

4. Empattement : 3520
4.1. Écartement des essieux : 1-2 3520 2-3 -- 3-4 --
5. Longueur : 6109
6. Largeur : 2052
7. Hauteur : 2740
8. Avancée de la sellette d'attelage (max. et min. en cas de sellette réglable) : min -- max --

9. Distance entre l'extrémité avant du véhicule et le centre du dispositif d'attelage : 6155

11. Longueur de la zone de chargement : 3540

MASSES (kg)

13. Masse en ordre de marche : 2650
13.1. Répartition de cette masse entre les essieux : 1° 1517 2° 1134 3° -- 4° --

13.2. Masse réelle du véhicule : 2650

16. Masses maximales techniquement admissibles

16.1. Masse en charge maximale techniquement admissible : 3500

16.2. Masse max. techniquement admissible sur chaque essieu : 1° 2100 2° 2600 3° -- 4° --

16.4. Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble : 7000

18. Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de :

18.1. Remorque à timon d'attelage : 3500

18.2. Semi-remorque : --

18.3. Remorque à essieu central : 3500

18.4. Remorque non freinée : 750

19. Masse verticale statique max. techniquement admissible au point d'attelage : 150

PROPULSION

20. Constructeur du moteur : FPT Industrial S.p.A.
21. Code du moteur inscrit sur le moteur : F1CFL4117*M
22. Principe de fonctionnement : Allumage par compression 4 temps

23. Électrique pur : Non

23.1. Véhicule (électrique) hybride : --

24. Nombre et disposition des cylindres : 4 vertical en ligne

25. Capacité du moteur (cm3) : 2998

26. Carburant : Gazole

26.1. Monocarburant / bicarburant / carburant modulable/double carburant : Monocarburant

26.2. (Bi-)carburant uniquement : --

27. Puissance maximale

27.1. Puissance nette maximale (moteur à combustion interne) : 132 kW à 3500 min-1

27.3. Puissance nette maximale (moteur électrique) : kW

27.4. Puissance max. sur 30 minutes (moteur électrique) : kW

28. Boîte de vitesses (type) : Manuelle

28.1. Rapports de démultiplication (à compléter pour les véhicules équipés d'une transmission manuelle)

1er rapport -- 2e rapport --
3e rapport -- 4e rapport --
5e rapport -- 6e rapport --
Rapport marche arrière --

28.1.1. Rapport de transmission finale : --

28.1.2. Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire) :

1er rapport -- 2e rapport --
3e rapport -- 4e rapport --
5e rapport -- 6e rapport --
Rapport marche arrière --

VITESSE MAXIMALE

29. Vitesse maximale (km/h) : 160